



Direction générale de la création artistique

Service de l'inspection de la création artistique

Rapport n° SIE 2019 049

Le Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales – SCRIME

Établi par Philippe Ribour,
inspecteur de la création artistique

Novembre 2019

Sommaire

Synthèse.....	3
Relevé des préconisations.....	4
Éléments de procédure et de méthode	5
Compte rendu de la procédure contradictoire.....	6
I – Le SCRIME : une cellule d’activité dans un laboratoire	7
<i>I.1 – Bref historique</i>	<i>7</i>
<i>I.2 – L’équipe permanente</i>	<i>7</i>
<i>I.3 – Les locaux et le matériel.....</i>	<i>9</i>
<i>I.4 – Les moyens financiers.....</i>	<i>10</i>
<i>I.5 – Les instances internes.....</i>	<i>12</i>
II – Les institutions tutelles et partenaires du SCRIME.....	14
<i>II.1 – L’université de Bordeaux.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2 – Le LaBRI.....</i>	<i>15</i>
<i>II.3 – Bordeaux INP.....</i>	<i>16</i>
<i>II.4 – Le CNRS.....</i>	<i>17</i>
<i>II.5 – Le conservatoire de Bordeaux.....</i>	<i>18</i>
<i>II.6 – La Région Nouvelle-Aquitaine.....</i>	<i>18</i>
<i>II.7 – Les associations proches.....</i>	<i>19</i>
<i>II.8 – Les autres partenaires.....</i>	<i>20</i>
III – L’activité.....	22
<i>III.1 – La recherche et le développement d’outils.....</i>	<i>22</i>
<i>III.2 – L’activité artistique et les résidences de compositeurs.....</i>	<i>23</i>
<i>III.3 – L’enseignement supérieur et la formation.....</i>	<i>25</i>
<i>III.4 – L’éducation artistique.....</i>	<i>26</i>
<i>III.5 – La diffusion et l’action culturelle.....</i>	<i>27</i>
Conclusion.....	29
Annexe 1 – Lettre de mission.....	32
Annexe 2 – Personnes auditionnées	33
Annexe 3 – Réponse de l’établissement à la procédure contradictoire	34

Synthèse

Le Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales (SCRIME) est une entité liée à un groupe de recherche du Laboratoire Bordelais de recherche en informatique (LaBRI) de l'université de Bordeaux.

Il fonctionne selon les modalités d'un Groupement d'intérêt scientifique « et artistique » – ce dernier qualificatif étant revendiqué comme marque d'originalité – dont les membres sont l'université, le CNRS, l'institut polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP), la Ville de Bordeaux (via son conservatoire), la Région Nouvelle-Aquitaine, le ministère de la Culture.

Inscrit dans le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur, le SCRIME accueille des étudiants et des chercheurs. Dans le cadre de l'activité artistique, il met ses outils à la disposition des compositeurs et organise des concerts permettant de diffuser les œuvres réalisées dans ses studios.

L'équilibre entre art et science, principe qui prévalait à la création du SCRIME en 1997 par deux personnalités appartenant respectivement à chacun de ces domaines, semble actuellement moins effectif : la recherche scientifique bénéficie de plus de moyens que l'activité artistique, qui devrait être revitalisée.

L'absence de support juridique constitue cependant un obstacle à l'obtention de soutiens financiers complémentaires.

La convention créant le GIS, dont le terme initial était le 31 décembre 2019, a été prorogée jusqu'au 30 juin 2020. Son renouvellement est à l'étude et ne devrait pas poser de difficulté, mais quelques évolutions seront nécessaires afin de poursuivre ce projet déjà trentenaire dans les meilleures conditions.

Relevé des préconisations

- **Retrouver l'équilibre entre art et science**

Le poste de directeur artistique ne peut rester du ressort du bénévolat. Il doit bénéficier d'un volume horaire suffisant, assorti d'une rémunération appropriée à ce niveau de responsabilité.

- **Repenser l'organigramme, clarifier les fonctions**

L'équilibre entre art et science doit s'exprimer au plus haut niveau de la gouvernance.

Plusieurs organisations sont envisageables, parmi lesquelles une codirection, une direction alternée à intervalles réguliers, une direction générale indépendante de l'un et l'autre domaines accompagnée de deux sous-directions.

- **Réinvestir l'action artistique**

Un financement plus important doit être affecté à la saison artistique. L'action en direction des publics doit être mieux définie, avec un programme d'action et un budget.

Les liens et les interactions avec le milieu artistique (non limité à la communauté de la musique électroacoustique) doivent être renforcés ; la collaboration avec le SCRIME doit être facilitée pour tous les partenaires artistiques et culturels.

- **Bénéficier du soutien d'un chargé de communication et de diffusion**

Le profil du poste doit comporter les différentes compétences nécessaires pour relayer efficacement l'activité : programmation et suivi des opérations de diffusion en lien avec le directeur artistique, communication interne et externe, médiation culturelle, etc. Il est possible de s'appuyer sur les ressources déjà disponibles à l'université ou ailleurs.

- **Développer l'action culturelle**

L'action culturelle doit s'appuyer sur des projets élaborés et construits, et les partenariats éducatifs doivent être validés par des conventions faisant état des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre.

- **S'appuyer sur une structure identifiée juridiquement**

L'adossement à une structure associative pourra être étudié, que ce soit sous forme d'un partenariat avec une association existante à l'université ou à l'extérieur, ou bien par la création d'une structure *ad hoc*.

- **Mettre à jour les éléments de présentation sur le site web**

Éléments de procédure et de méthode

Le présent rapport fait suite à la lettre de mission de Mme Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique, en date du 9 janvier 2019 (voir Annexe 1).

Elle a été conduite par Philippe Ribour, inspecteur de la création artistique au sein du collège musique.

Elle a consisté à évaluer la situation administrative et financière, le fonctionnement, les relations avec les tutelles et les partenaires institutionnels, les activités de recherche, de création artistique et de diffusion.

La mission s'est appuyée sur une série d'entretiens conduits entre le 4 juillet et le 20 septembre 2019, dans les locaux du SCRIME, à l'extérieur ou par téléphone (voir Annexe 2), et sur les documents fournis par la directrice du SCRIME, son équipe, et les différents interlocuteurs.

En ce qui concerne les entretiens, ne sont rapportés de manière nominative que les propos tenus, ès qualités, par la direction de l'établissement. Pour tous les autres interlocuteurs rencontrés, comme il est d'usage, nous avons éventuellement repris la teneur des échanges sans pour autant les personnaliser.

La direction du SCRIME et son équipe ont répondu avec diligence à toutes les demandes de documents et de précisions.

Ce rapport fait l'objet d'une procédure contradictoire.

Compte rendu de la procédure contradictoire

Le rapport a été adressé à la directrice du SCRIME le 12 décembre 2019.

En réponse, la directrice a adressé à la DGCA deux documents en date du 14 janvier 2020 :

- « Document 1 : Relevé d'inexactitudes, erreurs ou imprécisions »,
- « Document 2 : Remarques » en date du 17 janvier 2020, figurant en annexe 3.

Les erreurs strictement factuelles relevées dans le « Document 1 » ont été corrigées, sans mention particulière, et certains passages ont été légèrement amendés pour tenir compte des précisions apportées par la directrice.

Nous prenons acte des remarques formulées dans le « Document 2 », et estimons qu'elles n'appellent pas de réponse ou de commentaire additionnel. Ce document propose des compléments des éléments d'interprétation de certains points du rapport, et constitue une première mise en perspective à même d'alimenter la réflexion sur le fonctionnement du SCRIME : il figure en Annexe 3.

À l'issue de la procédure contradictoire, les conclusions et préconisations initialement formulées dans le rapport sont maintenues.

I – Le SCRIME : une cellule d’activité dans un laboratoire

1.1 – Bref historique

Créé en 1997 sous l’impulsion conjointe de Christian Éloy, compositeur et enseignant au conservatoire de Bordeaux, et de Myriam Desainte-Catherine, enseignant-chercheur à l’Institut polytechnique de Bordeaux, le Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales, connu par son acronyme « SCRIME », réunit des enseignants et chercheurs en informatique et des artistes musiciens, compositeurs et interprètes, avec l’ambition de favoriser la rencontre et l’échange de connaissances entre ces champs disciplinaires a priori éloignés.

Le SCRIME ne dispose pas d’une personnalité juridique : il s’apparente à une équipe constituée au sein du Laboratoire Bordelais de recherche en informatique (LaBRI), un des 85 laboratoires¹ de l’Université de Bordeaux. Il est décrit comme une « cellule d’activité » sur le site web du LaBRI, qui le classe dans la catégorie « Projets » et lui consacre quelques lignes comportant des termes obsolètes : « musique électroacoustique » (au lieu de « musiques expérimentales »), conservatoire « national de région » (au lieu de « à rayonnement régional »)².

Le SCRIME est aussi un GIS³ : une convention constituant un groupement d’intérêt scientifique *et artistique* (particularité unique et propre au SCRIME) a été signée en 2015 pour une durée de 4 ans, venant initialement à expiration le 31 décembre 2019 puis prorogée jusqu’au 30 juin 2020. Elle réunit l’université, le CNRS, Bordeaux INP (voir *infra*), la ville de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine (qui n’était pas encore « nouvelle » en 2015), et le ministère de la Culture (essentiellement au titre de la recherche, financements inscrits au programme 186).

À sa création, les lettres M et E signifiaient « Musique Électroacoustique ». Le terme *Musiques Expérimentales* est écrit au singulier sur certaines pages du site web du SCRIME.

Sa dimension artistique affirmée fait du SCRIME un objet particulier au sein de l’université.

1.2 – L’équipe permanente

L’équipe du SCRIME compte une directrice scientifique et administrative, une gestionnaire, un « coordinateur art et science », un réalisateur en informatique musicale, un régisseur, un « coordinateur artistique ».

Titulaire d’un doctorat en informatique et d’une habilitation à diriger des recherches (HDR), la **directrice**, Myriam Desainte-Catherine, s’est spécialisée dans les travaux de recherche en informatique musicale. Son activité d’enseignement (192 heures annuelles soit 6 heures

¹ Les laboratoires sont des entités constituées d’enseignants-chercheurs réunis autour d’un projet commun au sein de l’université, et répartis en équipes travaillant sur des thématiques précises – celle du SCRIME étant explicitement décrite dans son intitulé.

² Page <https://www.labri.fr/index.php?n=Projets.Scrime> consultée le 24 septembre 2019.

³ Le groupement d’intérêt scientifique (GIS) est une entité formalisant dans une convention un programme de recherche porté par plusieurs partenaires, sans personnalité juridique. Le principe en a été institué par le CNRS en 1996.

hebdomadaires, charge habituelle des professeurs des universités) et de recherche est répartie entre l'ENSEIRB-MATMECA (voir II.3) et le SCRIME. Elle bénéficie officiellement d'une décharge de 12 heures annuelles pour la direction du SCRIME. Elle est responsable du thème *Son et Interaction* de l'équipe *Image et son* du LaBRI (voir II.2). Elle est également coprésidente de l'Association Francophone d'Informatique Musicale (AFIM), « société savante » qui organise les Journées d'informatique musicale, créées à Bordeaux en 1994, et dont l'édition 2019 s'est tenue du 13 au 15 mai à Bayonne.

Le poste de **gestionnaire** couvre un large pan du fonctionnement administratif du SCRIME : accueil général, gestion administrative et financière, demandes de subventions, suivi pédagogique, encadrement administratif et suivi des stagiaires et des intervenants, notification au Poste Central de Sécurité Incendie (PCSI) pour la réception de groupes (activités scolaires), communication. Annick Mersier occupe ce poste depuis 2004.

Présent dès les débuts du SCRIME, le « **coordinateur art et science** » György Kurtág propose des sujets de recherche, incite des artistes à s'inscrire dans ces projets, assure l'encadrement d'une partie des stagiaires. Il est salarié de l'université à mi-temps, employé sur le projet IdEx « SEGMENT » (voir III.1) ; l'intitulé figurant sur sa fiche de poste officielle est « Chargé des systèmes d'information documentaire ».

La **direction artistique** ne fait pas l'objet d'une fiche de poste. Elle fut longtemps assurée par Christian Éloy, compositeur co-fondateur du SCRIME. Titulaire d'un poste à temps complet au conservatoire de Bordeaux, il bénéficiait alors d'une décharge lui permettant de consacrer du temps à cette fonction et de se déplacer en France et à l'étranger, contribuant à développer la réputation du SCRIME. À son départ en 2016, cette responsabilité est devenue une activité bénévole. Le poste a vu se succéder deux autres compositeurs qui ont démissionné rapidement (le premier après seulement six mois, le second au bout de deux ans), en raison du manque de moyens pour réaliser leur projet artistique ; il est fait également état de difficultés à collaborer avec le service culturel ou les équipes chargées de la logistique⁴ de l'université.

Retraité de la fonction publique de l'État, Jean-Marie Colin s'est vu proposer lors de sa résidence de composition débutée en avril 2019 la mission de *coordination* artistique qu'il a acceptée pour une durée limitée, moyennant une rémunération symbolique (400 € par mois) qu'il perçoit par le biais de l'association « Champs sonores » liée au SCRIME par une convention signée en juillet 2019.

Le poste de **Réalisateur en informatique musicale** (RIM) est un emploi à temps complet sur un poste de catégorie A. Les missions décrites dans la fiche de poste sont conformes aux fonctions habituelles d'un RIM. Entré au SCRIME à l'issue de son stage de validation du master, l'actuel RIM Thibaud Keller a déjà vu son contrat à durée déterminée renouvelé deux fois ; il vient à échéance au 31.12.2019.

Ingénieur de formation, « **Régisseur – Assistant studio** » selon l'intitulé de sa fiche de poste, « Régisseur technique et développeur électronique embarquée » selon la présentation sur le site web du SCRIME, Gaël Jatton est employé depuis février 2019 sur un poste à mi-temps de catégorie B en contrat à durée déterminée du 1^{er} février au 31 décembre 2019. En lien avec la gestionnaire, le RIM, les compositeurs en résidence, il exerce des missions essentielles au bon

⁴ En août 2018, le SCRIME a dû louer un camion pour transporter du matériel afin de participer au festival d'Uzeste, alors qu'à cette période de l'année de nombreux véhicules de l'université sont disponibles.

fonctionnement de la structure : préparation et installation du matériel, réparation, suivi des prêts, mise en ordre et en conformité, appui technique aux artistes en résidence sur électronique embarquée, etc..

Les rapports d'activités mentionnent d'autres intervenants (musiciens, ingénieurs...) en tant que « membres » du SCRIME, terme ambigu puisqu'ils ne sont pas statutairement membres du GIS et que le SCRIME n'a pas de nature juridique.

Commentaire

Les fiches de postes sont un peu approximatives et ne reflètent pas exactement les fonctions réelles. La page de présentation de l'équipe sur le site web n'est pas à jour.

Le SCRIME revendique une double appartenance à la recherche scientifique et à l'art. Cette volonté ne se traduit pas dans la gouvernance de la structure : la direction générale est confiée à une personnalité scientifique, émargeant sur la grille indiciaire des professeurs des universités de classe exceptionnelle, au 2^e échelon (indice brut : Hors Échelle E2), alors que la direction artistique, qui ne fait pas l'objet d'une fiche de poste, est confiée à un retraité en quasi-bénévolat présenté comme « coordinateur artistique ».

La décharge de 12 heures annuelles d'enseignement pour la direction générale représente un temps très faible pour le pilotage de la structure ; elle serait inconcevable dans une institution aspirant à la reconnaissance du ministère de la Culture.

Dans ces conditions, une part importante de l'administration est comme indiqué plus haut effectuée par la gestionnaire, employée sur un poste d'adjoint administratif (catégorie C), présente au SCRIME depuis 2004. On peut regretter que son niveau de responsabilité (et d'engagement) ne soit pas mieux reconnu. Les seules évolutions possibles, mobilité et concours, impliquent un changement de poste qu'elle ne souhaite pas.

Le coordinateur art-science, présent tous les jours, est chichement rémunéré sur la base d'un mi-temps avec un salaire mensuel brut inférieur à 1 000 €.

Dans les contrats du coordinateur art et science, du RIM et du régisseur, la rémunération est basée non sur l'indice brut (IB) mais sur l'indice majoré (IM) : sans que l'incidence en soit importante, il serait préférable de modifier ce point, afin qu'ils puissent le cas échéant bénéficier d'une modulation de l'IM correspondant à l'IB de référence (opération peu fréquente au demeurant, et applicable aux fonctionnaires) pendant la durée de leur contrat.

La différence de traitements et de statuts, qui déséquilibre la gouvernance au désavantage de l'activité artistique, n'est pas une simple question budgétaire, et pourrait sembler relever d'une orientation délibérée. Il est évoqué dans certains échanges la prédominance de la direction scientifique dans les pilotage et arbitrages, menant au renoncement des directeurs artistiques successifs.

1.3 – Les locaux et le matériel

Le SCRIME dispose de locaux dans plusieurs bâtiments du campus. Le site principal, au premier étage du château Bonnefont, comprend un bureau pour l'administration et trois salles

équipées en matériel informatique et musical, dont un studio de 40 m². Ce site n'est pas habilité à recevoir du public, et la configuration des lieux ne permet pas l'accueil de personnes à mobilité réduite. L'accès est partagé avec d'autres services.

Jouxtant le château Bonnefont, la « Maison d'Élise », petite maison de 120 m² à l'usage exclusif du SCRIME (et son site historique), comprend deux studios équipés, une pièce de stockage et un atelier.

À quelques minutes de marche, dans le bâtiment A30, la salle « Hémicyclia » (98 m², une trentaine de places assises) permet d'organiser des présentations publiques, concerts ou conférences. La salle est équipée d'un acousmonium de 18 enceintes et un caisson de basse. Les compositeurs en résidence peuvent y conduire leurs recherches et expérimentations.

Le parc de matériel du SCRIME se compose d'ordinateurs, de matériel de prise de son, de matériel de diffusion audio et vidéo.

Installé dans le grand studio du château Bonnefont, le « Dôme 3D » est composé de trois supports métalliques en cercles concentriques sur lesquels sont fixées 19 enceintes réparties sur les trois niveaux, et deux caissons de basse. Il est dévolu aux travaux de spatialisation, d'écoute ambisonique et de réalité virtuelle. La position du support inférieur, situé à environ 1,60 m du sol, contraint les adultes à se courber pour accéder au centre du dôme.

Dans l'inventaire mis à jour en 2019 figurent également un mannequin de prise de son binaurale et des consoles de mixage analogiques récemment remises en service.

Une partie de l'équipement provient de mise à disposition et de dons, notamment les ordinateurs initialement acquis par Bordeaux INP puis cédés au SCRIME. Étonnamment, alors que des vols se sont déjà produits au SCRIME, le matériel n'est pas assuré.

1.4 – Les moyens financiers

Il est difficile de connaître avec précision le budget intégral de fonctionnement du SCRIME. Une partie du financement provient de l'université, mais certains salaires sont versés directement par les établissements partenaires du GIS, et les frais de fonctionnement ne sont pas intégralement valorisés dans la comptabilité. Certaines dépenses sont gérées par des tiers (association DOLABIP, voir infra).

L'université détient la responsabilité financière de l'ensemble de ses services. Après arbitrage dans le cadre du dialogue de gestion, une enveloppe financière pour le fonctionnement (hors salaires) et l'investissement est attribuée à chaque service ou laboratoire, et gérée localement en autonomie. Le LaBRI oriente vers le SCRIME une partie de cette enveloppe, et en particulier ce que perçoit l'université en matière de subventions allouées au SCRIME par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Comme indiqué supra, les tutelles fournissent une partie du matériel, sans inscription comptable à la section investissement.

La gestionnaire du SCRIME inscrit les engagements dans le système d'information de l'université⁵, suit la consommation de l'enveloppe, et établit un compte de résultat annuel en intégrant la participation des tutelles. Il n'existe pas de bilan comptable du SCRIME.

⁵ La liquidation est effectuée par le service facturier de l'université, sur validation des directeurs de laboratoires.

Pour l'exercice 2018, le budget propre du SCRIME s'élève à près de 147 k€, et le budget consolidé se monte à un peu plus de 617 k€.

Dépenses	
Entretien matériel	10 589,26
Documentation	300,33
Services extérieurs	33 381,01
Communication	4 287,47
Déplacements, missions	9 252,23
Gratification stagiaires	5 696,25
Divers	1 206,30
Charges de personnels	82 264,89
<i>Dont RIM</i>	29 224,47
<i>Dont Ingénieur étude</i>	18 967,95
<i>Dont Ingénieur recherche</i>	34 072,47
Total enveloppe SCRIME	146 977,74
Apports tutelles en nature	
Bordeaux INP	139 900,00
<i>Dont direction scientifique</i>	41 000,00
<i>Dont maître de conférence</i>	97 000,00
Université de Bordeaux	178 129,07
<i>Dont maître de conférence</i>	122 000,00
CNRS	152 000,00
Total valorisation tutelles	470 029,07
Total budget consolidé	617 006,81

Recettes	
Ministère de la Culture	66 500,00
<i>DGCA</i>	60 300,00
<i>DRAC</i>	6 200,00
Région Nouvelle-Aquitaine	16 976,31
Université de Bordeaux	63 501,43
Total enveloppe SCRIME	146 977,74
Apports tutelles en nature	
Bordeaux INP	139 900,00
Université de Bordeaux	178 129,07
CNRS	152 000,00
Total valorisation tutelles	470 029,07
Total budget consolidé	617 006,81

La recette inscrite pour l'université correspond à une subvention IdEx⁶ (ligne de crédit exceptionnelle non gérée directement par le SCRIME). L'apport en nature de l'université comprend aussi le poste de gestionnaire (43 k€) et les frais de mise à disposition des locaux (entretien, fluides, etc.) estimés à 13 k€. Le CNRS finance deux postes de chercheurs à 80 %.

Selon un bilan analytique produit par le SCRIME pour ce même exercice 2018, les dépenses relevant des événements artistiques se sont élevées à 13 833,19 €, soit 9,49 % du total des dépenses ; les actions pédagogiques (non exclusivement artistiques au demeurant) représentaient 11 534,23 € (7,91 %), incluant la gratification des stagiaires à hauteur de 5 700 € (soit près de la moitié des dépenses affectées à la pédagogie).

⁶ L'IdEx, ou Initiative d'excellence, est un label décerné sur projet dans le cadre du programme national des « investissements d'avenir », par lequel des entités pluridisciplinaires regroupant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche perçoivent des financements annuels conséquents, basés sur les intérêts de placements financiers issus du « grand emprunt ». Cette action touche une vingtaine de sites en France métropolitaine.

Le tableau suivant présente l'état des subventions sur les quatre derniers exercices.

	2016	2017	2018	2019 (prév.)
Ministère culture	68 100	67 300	66 500	60 300
<i>DGCA</i>	60 300	60 300	60 300	60 300
<i>DRAC</i>	7 800	7 000	6 200	0
Région	9 000	7 000	16 976	7 000
Ville de Bordeaux	3 500	0	0	0
CROUS	249	0	0	0
CNRS	0	0		5 000
Bordeaux INP	0	0		3 000
Total :	80 849	74 500	79 476	75 500

La subvention de 60 300 € provenant de la DGCA est inscrite à l'annexe V de l'accord-cadre signé en 2016 entre le ministère de la Culture et le CNRS (voir II.4) ; elle est imputée au programme 186 et suit une subtile trajectoire entre le secrétariat général du ministère, la DGCA, le CNRS, puis l'université de Bordeaux qui l'affecte au SCRIME via le LaBRI.

Les subventions de la DRAC, de la Région, du CNRS et de Bordeaux INP sont versées sur projets, et peuvent donc varier de façon importante d'une année à l'autre. Les subventions de la DRAC des années 2016 à 2018 ont été attribuées sur des crédits du programme 224 pour la Semaine du son et « les actions éducatives autour de la musique électro-acoustique » ; aucune subvention n'a été demandée à la DRAC en 2019, les actions envisagées ne pouvant être réalisées après le départ inattendu du directeur artistique.

La Ville de Bordeaux a cessé en 2015 de verser une subvention de 2 000 €, considérant que la part prise par le conservatoire dans les activités du SCRIME constituait une contribution suffisante.

Commentaire

Le budget est globalement stable sur les quatre dernières années. Les dépenses sont essentiellement affectées à la recherche et à l'administration, l'activité artistique représentant moins de 10 % des dépenses. Les seules recettes de fonctionnement motivées par l'activité artistique proviennent de la DRAC (subvention non versée en 2019). En l'absence de support juridique, la Région n'est pas en mesure de verser une subvention pour des actions artistiques ou pédagogiques (voir II.6).

1.5 – Les instances internes

Le comité de pilotage, dit « COPIL » et le comité scientifique et artistique, dit « COSA » sont les instances de pilotage définies dans la convention du GISA. Le COSA fonctionne depuis 2016 sous sa forme élargie avec l'acronyme « COSAE ».

Le COPIL – Comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit les représentants des membres du SCRIME (université, CNRS, Bordeaux INP, Ville de Bordeaux, Région Nouvelle-Aquitaine, ministère de la Culture). Aux termes de l'article 2 de la convention, « *le COPIL élit le directeur du SCRIME ainsi que le directeur scientifique et le directeur artistique à l'unanimité des membres présents ou représentés [...]. La fonction de directeur du SCRIME peut être attribuée au directeur scientifique. Le directeur du SCRIME, les directeurs artistiques et scientifiques et le coordinateur art & science, le directeur du LaBRI et un représentant de l'IdEx Bordeaux participent aux réunions du COPIL sans toutefois disposer d'un droit de vote.* »

Le COPIL valide les orientations scientifiques et artistiques, les projets de recherche et de création, les opérations spécifiques, les actions pour le SCRIME, le rapport d'activité, le budget prévisionnel proposé par la direction et son exécution en fin d'exercice, et le cas échéant approuve l'adhésion de nouveaux membres.

Le COSAE – Comité scientifique et artistique élargi

Aux termes de la convention, le comité scientifique et artistique est composé « *du directeur scientifique [...] [et] du directeur artistique élus par le COPIL, du directeur du SCRIME et du coordinateur art & science nommé par le directeur du SCRIME. Il est présidé par le directeur du SCRIME.* » Cette structure restreinte a été élargie en novembre 2016, et porte le nom de comité scientifique et artistique élargi.

Le COSAE réunit un certain nombre d'acteurs de la recherche scientifique, de la musique et de l'enseignement, parmi lesquels Pierre Hanna et Matthias Robine (université), Jean-Luc Rouas (CNRS), Hugues Genevois (responsable de l'équipe LAM⁷), Martin Hachet (INRIA), Christophe Havel et Laurent Soulié (conservatoire), Jean-Michel Rivet (compositeur), Philippe Guillem (Canopé 33), Patrice Dugornay (directeur de l'école associative Rock & Chansons à Talence).

Le COSAE se réunit quatre ou cinq fois dans l'année, et statue sur les projets, le cadrage scientifique, artistique et logistique des résidences, le suivi et l'évaluation des projets en cours, les besoins en matériel, les actions pédagogiques, etc.

Commentaire

Telle que formulée à l'article 2 de la convention du GIS, l'élection des directeurs requérant l'unanimité est singulière. Il serait plus exact de parler d'une désignation, d'autant plus qu'une élection concerne en principe les membres d'un corps social ou d'une instance, alors que ces directeurs ne disposant pas d'un droit de vote ne sont en réalité pas membres du COPIL (alors qu'ils en définissent l'ordre du jour). Ce point mériterait un ajustement.

Les fonctions de directeur et de directeur scientifique sont actuellement confondues. En l'absence de « directeur » artistique, fonction actuellement occupée par un « coordinateur » (voir I.2), cette situation – certes en conformité avec la convention – tend à conférer à la direction scientifique un poids très supérieur à celui des artistes dans la gouvernance.

⁷ Lutherie acoustique musique, UMR placée sous la cotutelle de Sorbonne Université, du CNRS et du ministère de la Culture.

II – Les institutions tutelles et partenaires du SCRIME

II.1 – L'université de Bordeaux

La configuration actuelle de l'université de Bordeaux résulte de la fusion en 2014 de trois des quatre universités bordelaises. Elle compte quatre collèges⁸, onze départements de recherche⁹, huit écoles doctorales¹⁰, pour 56 000 étudiants.

Bien qu'implantée sur le même territoire, l'université « Bordeaux Montaigne » (anciennement Bordeaux III), dont les domaines disciplinaires sont sciences humaines et sociales d'une part, arts, lettres, langues et communications d'autre part – incluant notamment la musicologie –, n'a pas souhaité rejoindre ce nouvel établissement. Des partenariats existent cependant entre les deux universités, avec notamment l'attribution d'un LabEx¹¹ pour un projet de recherche archéologique.

Accueillant ces deux universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le campus d'une superficie de 235 hectares (le plus grand campus français après celui de l'université de Paris-Sud, 266 hectares) est implanté principalement sur la commune de Talence, ainsi que sur les communes voisines de Pessac et de Gradignan.

L'université dispose aussi de locaux dans le centre de Bordeaux, ainsi qu'à Agen, Périgueux, et dans d'autres communes de la région.

⁸ Collèges :

Droit, science politique, économie, gestion
Sciences de la santé
Sciences et technologies
Sciences de l'Homme

Complétés par 3 autres structures : IUT, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV)

⁹ Départements de recherche (mis en place en avril 2019 sur décision du conseil d'administration du 12 décembre 2018, en remplacement des trois départements correspondants aux trois universités fusionnées) :

Sciences sociales des changements contemporains
Évaluation, comportements, organisations (ECoR)
Droit et transformations sociales
Bordeaux Neurocampus
Sciences biologiques et médicales
Santé publique
Sciences et technologies pour la santé
Sciences de l'environnement
Sciences de l'ingénierie et du numérique (auquel est rattaché le LaBRI, voir infra)
Sciences de la matière et du rayonnement
Sciences archéologiques

¹⁰ Écoles doctorales :

Droit : Droit privé et sciences criminelles, Droit public, Histoire du droit (ED)
Sociétés, Politique, Santé Publique (SP2)
Entreprise, Économie, Société (ED EES)
Mathématiques et Informatique (ED MI)
Sciences et Environnement (SE)
Sciences Physiques et de l'Ingénieur (ED SPI)
Sciences de la Vie et de la Santé (ED SVS)
Sciences Chimiques (ED SC)

¹¹ Laboratoire d'Excellence, principe similaire à l'IdEx, voir note 6.

Dans le cadre de la loi de 2007 sur les libertés et responsabilités de l'université (loi LRU), l'université de Bordeaux s'inscrit dans le régime des responsabilités et compétences élargies (RCE). La masse salariale a été transférée en 2010-2011 à l'université, qui perçoit une dotation annuelle basée sur le budget de l'époque. L'université de Bordeaux est devenue propriétaire de son parc immobilier lors de la deuxième vague de dévolution du patrimoine (2016-2018). L'université est à présent en capacité de gérer et valoriser ce patrimoine, de vendre des bâtiments, de construire et de louer des logements étudiants, des bureaux, etc.

L'université de Bordeaux gère les services transversaux de l'ensemble des établissements du campus (université Bordeaux Montaigne, INP, etc.) : sécurité, médecine, bibliothèques, etc.

Le budget de l'université s'élève à 550 M€, dont 350 M€ pour les salaires. L'activité génère 38 M€ de ressources propres (6,9 %), provenant en grande partie des droits d'inscriptions (10 M€), de la formation continue (11 M€) et de la taxe d'apprentissage (5 M€).

Des partenariats autres que le SCRIME sont à l'œuvre entre le ministère de la Culture et l'université de Bordeaux, et inscrits dans l'accord-cadre Culture-CNRS 2016-2020, dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de la conservation et la restauration du patrimoine culturel.

Commentaire

Le SCRIME est une entité particulière au sein de l'université de Bordeaux, avec une activité artistique qu'il serait pertinent de relier à la musicologie de l'université Bordeaux Montaigne. Sans remettre en cause le fonctionnement actuel, car les scientifiques apprécient cette proximité avec les artistes, il conviendrait de développer des liens sur le plan artistique et culturel avec cette autre université sise sur le campus, sans attendre son hypothétique intégration à l'université de Bordeaux.

II.2 – Le LaBRI

Le Laboratoire Bordelais de recherche informatique (LaBRI) est une unité mixte de recherche (UMR)¹² sous tutelle de l'Université de Bordeaux, de Bordeaux INP et du CNRS, et en partenariat avec l'INRIA. Il réunit environ 160 chercheurs et enseignants-chercheurs, une vingtaine d'agents administratifs et techniques, et plus de 100 doctorants, post-doctorants et ingénieurs contractuels engagés dans la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le transfert technologique, autour de six thématiques :

- Combinatoire et algorithmique
- Image et son (thématique du SCRIME)
- Méthodes formelles
- Modèles et algorithmes pour la bio-informatique et la visualisation d'informations
- Programmation, réseaux et systèmes
- Supports et algorithmes pour les applications numériques hautes performances

¹² Une UMR associe un laboratoire de recherche de l'université (ou autre établissement d'enseignement supérieur) avec le CNRS (le LaBRI est référencé UMR 5800) ; les partenaires mettent à disposition de l'UMR des personnels administratifs et scientifiques (90 % des chercheurs du CNRS exercent dans des UMR) ; l'université fournit les locaux, met à disposition des plateaux dédiés ; l'UMR dispose d'une autonomie de gestion budgétaire et stratégique – de même que les chercheurs sont libres de choisir leur sujet et leur équipe.

Parmi les travaux menés par le LaBRI, la « Sonification », qui vise à comprendre les données sonores, et à donner du sens à la donnée par le son (représentation d'informations sous forme sonore, là où l'image peut s'avérer moins pertinente, par exemple lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention dans un flux de données), avec entre autres des pistes d'applications dans le domaine de la santé ; ou encore le développement d'outils informatiques pour la *gamification*, anglicisme – que son équivalent français « *ludification* » semble avoir du mal à concurrencer – désignant le recours au jeu dans les situations d'apprentissage.

Pour son activité de robotique, le LaBRI est champion du monde pour la deuxième année consécutive de la RoboCup (compétition internationale dont la prochaine édition se tiendra à Talence du 23 au 29 juin 2020) dans la catégorie des robots jouant au football.

Le LaBRI est rattaché au département science de l'ingénierie et numérique (SIN) qui recouvre quatre grands domaines disciplinaires : électronique, informatique, mathématique, mécanique. Considérant comme prioritaires l'éducation, la recherche et la culture, le directeur du SIN indique avoir demandé, dans le cadre du dialogue de gestion, à bénéficier de 10 k€ supplémentaires sur le budget 2020 pour développer l'activité culturelle en lien avec l'informatique.

Le directeur du LaBRI, Jean-Philippe Domenger, se dit très attaché à l'activité originale du SCRIME, à laquelle contribuent cinq chercheurs du laboratoire sur la quarantaine travaillant sur la thématique *Image et son*, et soutient l'ouverture de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique vers le monde artistique, considérant que « *les artistes posent des problèmes intéressants qui constituent souvent de véritables défis pour les scientifiques, et permettent de valoriser les travaux.* »

Le LaBRI n'est pas membre du GIS, mais son directeur est invité aux séances du COPIL.

II.3 – Bordeaux INP

L'institut polytechnique de Bordeaux, communément appelé « Bordeaux INP » est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), réunissant en tant que composantes six écoles d'ingénieurs en Nouvelle-Aquitaine¹³, soit 2 500 étudiants, et revendiquant « une palette disciplinaire unique en France » portant sur des domaines aussi variés que l'agro-alimentaire, l'énergie, l'environnement, la santé, les transports, etc. Les chercheurs et personnels administratifs et techniques employés par l'INP sont agents fonctionnaires ou contractuels du MESRI.

Bordeaux INP partage la cotutelle de 11 laboratoires (dont le LaBRI) couvrant tout le spectre scientifique.

¹³ ENSC - École Nationale Supérieure de Cognitique
ENSCBP - École Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique
ENSEGID - École Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement Durable
ENSEIRB-MATMECA - École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux
ENSPIMA - École Nationale Supérieure pour la Performance Industrielle et la Maintenance Aéronautique
ENSTBB - École Nationale Supérieure de Technologie des Biomolécules de Bordeaux

Contrairement à l'université, Bordeaux INP n'est pas passé au régime des responsabilités et compétences élargies. Son budget de fonctionnement comprend des ressources propres provenant des contrats de recherche, la réponse aux appels à projets, des financements du Conseil Européen de la Recherche (European Research Council, ERC). Une thèse représente 100 k€ salaire + 50 k€ sur 3 ans

Revendiquant « *une forte capacité à produire et à transférer l'innovation* », Bordeaux INP est membre d'Aquitaine Science Transfert, société d'accélération du transfert de technologies (SATT). Cette société, qui réunit 12 établissements de la région¹⁴ et bénéficie de 14 M€ sur 10 ans dans le cadre du programme national des investissements d'avenir, a pour objet de détecter les idées qui ont un potentiel commercial et d'en financer la maturation sur plusieurs années.

Bordeaux INP est membre du Groupement d'intérêt scientifique et artistique. Il est représenté au COPIL par la directrice générale adjointe chargée de la recherche, Véronique Pallet.

Par arrêté de Bordeaux INP, la directrice du SCRIME, qui exerce ses activités d'enseignement à l'ENSEIRB-MATMECA, l'une des écoles de l'institut, est affectée à raison de 50 % de son temps au LaBRI, et de là affectée au SCRIME.

II.4 – Le CNRS

Fondé en 1939 pour coordonner la recherche fondamentale dans tous les champs disciplinaires, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le CNRS assure la cotutelle de plus d'un millier d'unités mixtes de recherche avec des établissements d'enseignement supérieur, des EPST, des entreprises industrielles. Le rayonnement du CNRS dépasse largement les frontières nationales par sa contribution à de nombreux programmes de recherche dans le monde entier.

Un accord-cadre existe depuis 1992 entre le ministère de la Culture et le CNRS, visant à mettre en commun les moyens d'une politique scientifique partagée dans de nombreux domaines disciplinaires ou interdisciplinaires, s'appuyant entre autres considérants sur « *l'intérêt des champs de recherche ouverts par les pratiques de création artistique et la reconnaissance par le CNRS des productions et créations artistiques en tant que sujet et actions de recherche* ». La version en vigueur de l'accord a été signée en 2016 et vient à échéance au 31.12.2020. Le LaBRI, UMR 5800 (voir II.2 et note 9), figure à l'Annexe III dans une série d'unités de recherche musicale « *pour lesquelles le [ministère de la Culture], sans avoir la qualité de cotutelle, reconnaît une ou plusieurs thématiques de recherche développées et s'associe en qualité de partenaire* » (le ministère, membre du GIS et à ce titre cotutelle du SCRIME cité dans les activités du LaBRI, n'est effectivement pas cotutelle de l'UMR).

¹⁴ Université de Bordeaux, CNRS, Bordeaux INP, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), INSERM, CHU de Bordeaux, Institut Bergonié, Université Bordeaux Montaigne, École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA), Bordeaux Sciences Agro, Sciences Po Bordeaux, La Rochelle Université.

Le CNRS est également membre du Groupement d'intérêt scientifique et artistique. Il est représenté au COPIL par la directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)¹⁵, Adeline Nazarenko.

II.5 – Le conservatoire de Bordeaux

Le conservatoire de Bordeaux est classé Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) par arrêté du 25 octobre 2016. C'est l'un des quatre CRR de la région Nouvelle-Aquitaine¹⁶, et le plus important en effectif d'élèves (environ 2 000) et d'enseignants. L'établissement est un service en régie directe de la Ville de Bordeaux.

Les liens entre le conservatoire et le SCRIME remontent à la création du studio initiée par Christian Éloy (voir I.1) en 1997, mais n'ont été officialisés qu'en 2002. Dans le cadre du GIS dont la Ville de Bordeaux est membre, une partie du temps d'enseignement du professeur de composition électroacoustique du conservatoire est mis à disposition du SCRIME, et quelques concerts du SCRIME ont lieu dans l'auditorium du conservatoire.

Le conservatoire représente la Ville de Bordeaux en tant que membre du Groupement d'intérêt scientifique et artistique. À ce titre, son directeur, Jean-Luc Portelli, siège au COPIL.

II.6 – La Région Nouvelle-Aquitaine

Issue du regroupement des trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche importante et variée, avec de nombreux établissements de tous types dont six universités (Bordeaux, Bordeaux Montaigne, La Rochelle, Limoges, Pau, Poitiers) implantées sur 17 sites et totalisant près de 130 000 étudiants. Les deux universités les plus importantes en effectif sont celles de Bordeaux (56 000, voir *supra*) et de Poitiers (25 000).

En application de sa compétence sur l'enseignement supérieur et la recherche, la Région intervient à plusieurs niveaux :

- Immobilier et équipement, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région ; l'actuel CPER se termine en 2020, le prochain est en cours d'élaboration pour la période 2021-2027.
- Projet de recherche ; l'aide est en principe conditionnée au co-financement à hauteur de 50 %, mais peut aller jusqu'à 80 %, voire à 100 % sur les sciences « non dures ». Avec une enveloppe de 20 M€, la Région est en mesure de répondre à 58 % des quelque 300 demandes reçues lors de l'appel à projet annuel en octobre, avec une enveloppe de 20 M€, dont 11 M€ pour des salaires (CDD doctorants ou post-doctorants) et une partie destinée à l'investissement. Les projets sont évalués par des experts extérieurs avant validation par le conseil régional.

¹⁵ L'un des dix instituts entre lesquels sont répartis les grands domaines de recherche au sein du CNRS.

¹⁶ En plus des 4 CRR (Bayonne, Bordeaux, Limoges, Poitiers), la Nouvelle-Aquitaine compte 11 CRD, une dizaine de CRC-CRI, de nombreux conservatoires non classés et des écoles associatives, avec notamment une activité pédagogique dense dans les champs des musiques actuelles amplifiées et des musiques traditionnelles.

- Chaire, qui équivaut à un important projet de recherche programmé sur 3 à 5 ans ; la Région apporte entre 500 k€ et 1 M€ sur 3 ans. Le choix s'appuie sur une « discussion approfondie » avec les responsables.
- Réseau régional de recherche : recherche fondamentale et problématiques sociétales, projets sur 2 à 5 ans sur des domaines aussi variés que l'oncologie, la biodiversité, l'anticipation climatique (eau, dynamique du littoral, forêt et bois).

La Région n'alloue pas de financement récurrent sur la recherche universitaire. Au-delà des aides sur projets, la Région semble cependant disposer d'outils et de moyens pour financer le développement des laboratoires de recherche, pour autant que leur activité s'étende géographiquement et humainement sur le territoire. En l'état actuel, il n'est pas envisageable d'intervenir en ce sens sur le SCRIME, structure sans portage juridique et sans ambition industrielle ou commerciale (développement des logiciels en *open source*, logiciel libre).

Avec un budget culture de l'ordre de 3 M€, les moyens de la Région en matière culturelle sont beaucoup plus modestes et, en vertu d'un règlement sur l'aide au spectacle vivant voté en juin 2018, ils sont exclusivement destinés aux équipes artistiques et aux lieux de diffusion. C'est pourquoi les 7 000 € versés par la Région à l'université de Bordeaux pour le SCRIME le sont au titre de l'enseignement supérieur : le SCRIME n'apparaît pas comme diffuseur ou acteur artistique dans les radars régionaux, que ce soit par son activité ou par son rayonnement géographique.

Particularité intéressante, la Nouvelle-Aquitaine est la seule région de France à avoir mis en place une Direction de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à même d'apporter aux associations un soutien pour la création d'emploi (8 000 € pendant 3 ans). L'université ne peut toutefois bénéficier de cette aide destinée aux associations.

La Région Nouvelle-Aquitaine est membre du Groupement d'intérêt scientifique et artistique du SCRIME. Elle est représentée au COPIL par son vice-président « Recherche et Enseignement supérieur », Gérard Blanchard.

II.7 – Les associations proches

L'association **Octandre**, fondée en 1990 par Christian Éloy pour faciliter la promotion et la diffusion des travaux électroacoustiques de ses élèves, est actuellement présidée par Jean-Marie Colin. Elle compte parmi ses membres plusieurs personnes en lien avec le SCRIME (salariés ou intervenants à divers titres). La convention qui l'associe au SCRIME porte uniquement sur la mise à disposition du matériel de l'association pour les travaux et concerts du SCRIME dans la salle Hémicyclia.

Une convention a été signée en juillet 2019 avec l'association **Champs Sonores**¹⁷ afin de disposer d'un intermédiaire pour verser à Jean-Marie Colin la modique rémunération pour son activité de coordinateur artistique.

¹⁷ « L'association a pour objet de favoriser, de soutenir et de promouvoir l'activité artistique de Jean-Marie Colin, ainsi que, le cas échéant, de toute personne ou projet auquel il serait directement associé. Cette activité couvre très largement les champs du spectacle vivant, de la photographie, de la vidéo et d'une manière générale tous les champs artistiques et culturels qu'il serait amené à investir. » (Statuts, article 2)

L'association **DOLABIP**, dont Myriam Desainte-Catherine est l'un des deux membres fondateurs inscrits à l'article 4 des statuts, a été créée en 2002. Elle porte le nom d'un instrument développé au SCRIME qui permet un travail sensorimoteur à base de gestes très fins (joystick). Le président en est Philippe Guillem, médiateur des ressources et des services au centre de Mérignac du réseau Canopé de l'Éducation nationale, musicien et maître formateur en éducation musicale à Talence. Il collabore avec le SCRIME depuis 2001 et siège au COSAE.

Avec pour objet « le développement de la sensibilisation et de l'éveil à la musique électroacoustique des jeunes enfants », l'association organise des interventions en milieu scolaire en lien étroit avec le réseau Canopé, et elle est un partenaire important du SCRIME en matière d'activités pédagogiques (voir III.4). La gestion de l'association DOLABIP est minimaliste : hormis les statuts de 2002, il n'existe pas de documents attestant d'une vie associative (comptes rendus de CA ou d'AG). Les ressources de l'association reposaient autrefois sur une subvention de la Ville de Talence ; elles sont actuellement limitées aux aides pour les activités pédagogiques artistiques et culturelles (APAC) du réseau Canopé.

L'association **Proxima Centauri** a été créée en 2004 pour gérer les activités de l'ensemble de musique de chambre du même nom basé à Bordeaux, et plus généralement la promotion et la diffusion de la création musicale contemporaine. Elle est présidée par Pierre-Marie Lincheneau, psychologue et ancien sportif de haut niveau ; la direction artistique en est assurée par Marie-Bernadette Charrier et Christophe Havel. L'ensemble Proxima Centauri, dont la réputation dépasse depuis longtemps les frontières nationales, a intégré dès ses débuts l'électroacoustique dans ses programmes ; il est à l'origine de nombreuses créations d'œuvres musicales et pluridisciplinaires. S'intéressant activement à la recherche en matière de nouvelle lutherie, Proxima Centauri est un partenaire naturel du SCRIME. Il exécute régulièrement des œuvres écrites en collaboration avec le RIM ou utilisant les outils développés par le SCRIME.

L'investissement s'est traduit pendant de nombreuses années par la réalisation d'une plaquette de présentation de la saison musicale intitulée « Proxima Centauri & le SCRIME », de belle facture et recensant plus d'une vingtaine de concerts par an en France et à l'étranger. Il a été décidé d'y mettre un terme en 2013, l'association ne percevant pas un engagement suffisant du SCRIME en retour.

II.8 – Les autres partenaires

IRCAM – Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique

L'Institut de recherche et coordination acoustique-musique (IRCAM) est resté depuis sa création en 1977 par Pierre Boulez une association de droit privé. Outre les emplois permanents qui représentent environ 170 équivalents temps plein, il est associé à de nombreuses institutions en France (unités mixtes de recherche) et à l'étranger.

Sans être membre du GIS, l'IRCAM participe à certains travaux de recherche du SCRIME, notamment par la codirection de thèses de doctorat.

INRIA – Institut national de recherche en informatique et en automatique

L'INRIA est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) implanté sur neuf centres en France Métropolitaine dont celui de Talence et un centre au Chili. Il emploie 330 salariés (fonctionnaires ou en CDD) dont 270 chercheurs répartis en 20 équipes sur le modèle « équipe projet », le temps habituel de développement d'un projet se situant aux alentours de 8 ans, 12 ans au maximum.

Le directeur de l'INRIA, Nicolas Roussel, suit de près l'activité du SCRIME et envisage de développer un réel partenariat dans un avenir proche, voire d'entrer dans le GIS. Plusieurs chercheurs sont en effet intéressés par la musique, l'acoustique, le spectacle vivant, et un groupe réunissant acousticiens, mathématiciens, informaticiens, etc., pourrait être constitué.

Divers

Des liens plus ou moins ténus et non formalisés existent avec quelques institutions d'enseignement, d'action culturelle et de diffusion de l'agglomération bordelaise : l'association Rock et Chanson qui propose un enseignement des musiques actuelles à Talence (membre de la SMAC d'agglomération), le Rocher de Palmer à Cenon, le Théâtre des Quatre Saisons à Gradignan, le Carré-Colonnes implanté sur les deux communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles, devenu scène nationale en juin 2019, le Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux.

Il n'existe à ce jour pas de lien avec le conservatoire de Talence.

Commentaire

Le SCRIME est entouré de nombreux partenaires, qui interviennent à des niveaux et des degrés divers, selon qu'ils sont membres du GIS ou qu'ils collaborent à des projets réguliers ou ponctuels.

Les membres du GIS soutiennent le SCRIME avec enthousiasme, les partenaires du champ artistique sont plus circonspects, et n'adhèrent pas à tous les projets de façon inconditionnelle, certains considérant qu'il serait parfois nécessaire de « *parler la même langue* » pour être en mesure de définir des enjeux communs.

Tous les membres du GIS le sont au titre de la recherche scientifique, à l'exception de la Ville de Bordeaux qui intervient avec le conservatoire sur la matière artistique. Le déséquilibre est susceptible de s'amplifier encore, l'INRIA souhaitant intégrer le GIS et prévoyant de mettre au moins un chercheur en informatique à disposition. La double perspective scientifique et artistique ne peut cependant être effective que par un rééquilibrage des partenariats au bénéfice de la création et de la diffusion artistique.

III – L’activité

III.1 – La recherche et le développement d’outils

La recherche dans le domaine de l’informatique appliquée à la musique, allant de la recherche fondamentale à la conception d’instruments ou de dispositifs, constitue l’activité principale du SCRIME, qui lui vaut une véritable reconnaissance de la communauté scientifique et lui confère une forte attractivité pour les mathématiciens, physiciens et informaticiens intéressés par le son et la musique.

Parmi de très nombreux projets de recherche en cours ou aboutis, voici une brève présentation de quelques travaux actuels : le logiciel Ossia-Score, le pilotage du Dôme 3D, SEGMENT, *Rain of Music*, et un projet de bus audionumérique.

Ossia-Score

Antérieurement dénommé i-Score, ce logiciel développé au SCRIME est cité comme exemple du « *véritable succès du travail collaboratif entre chercheurs, ingénieurs et artistes* » sur le site web du SCRIME. Ce séquenceur interactif multimédia permet de combiner des interactions avec la lumière, le son et l’image, de créer des processus non linéaires, de lire simultanément plusieurs séquences, synchronisées ou non. Il est utilisable pour réaliser une œuvre intégralement écrite ou pour interagir en temps réel lors de la diffusion. Il peut contrôler de nombreux logiciels via différents protocoles standards (Midi, OSCQuery, Serial, Web Socket, OSC, HTTP). Développé en lien avec des partenaires en France, au Brésil, au Canada, accessible en code source ouvert, il est un élément du rayonnement du SCRIME.

Du fait du développement permanent, l’obsolescence logicielle est très rapide, de l’ordre d’une année. L’équipe du SCRIME s’efforce d’assurer la rétrocompatibilité de ce logiciel en constante évolution, de sorte qu’on puisse toujours utiliser les fichiers créés avec des versions précédentes, autrement dit les anciennes œuvres – lesquelles sont malheureusement très peu reprises postérieurement à leur création.

D’après certains membres de l’équipe, les compositeurs conçoivent encore trop souvent des pièces au déroulement linéaire, et l’outil Ossia-Score reste sous-exploité pour les possibilités de composition non linéaire qu’il offre.

Pilotage du Dôme 3D

Le Dôme 3D est un système de diffusion spatialisée, décrit précédemment (voir I.3).

Un premier logiciel pour le piloter avait été intégralement développé. Il est à présent piloté à partir du logiciel Mosca développé en SuperCollider (environnement et langage de programmation pour la synthèse audio en temps réel et la composition algorithmique) en collaboration avec un musicien et chercheur brésilien, Iain Mott. Ce logiciel libre est développé depuis 10 ans, le code est en libre accès.

Les deux logiciels peuvent s’interfacier : Ossia-Score peut piloter Mosca.

SEGMENT – « Study and Education Game Maker »

Logiciel libre développé depuis 2015 à l’initiative de Raphaël Marczak, docteur en philosophie du jeu vidéo et en informatique à l’université de Bordeaux, et de György Kurtág, SEGMENT (devenu « SEGMENT² » en 2017) vise à faciliter la création d’outils pédagogiques ludiques et interactifs par des non-informaticiens. Fondé sur l’idée « *Comment apprendre quelque chose qu’on ne veut pas apprendre ?* », ouvert à toutes les disciplines, il permet d’articuler des contenus pédagogiques, artistiques ou didactiques et de développer des projets d’enseignement à distance.

Le développement de ce logiciel au SCRIME est justifié par l’intérêt de l’émulation entre informatique et arts sonores.

Rain of Music

Le projet *Rain of Music*, dirigé par Myriam Desainte-Catherine, associe robotique, interaction et spatialisation du son, pour concevoir et réaliser un système multimédia basé sur des robots et des drones pour une performance artistique. L’objectif à terme est de produire un court opéra (20 à 30 min) dans un lieu fermé avec un essaim d’une dizaine de robots volants et rampants. Il réunit une équipe nombreuse, avec des artistes de différents champs disciplinaires, et quatre chercheurs du LaBRI.

Bus audionumérique

Un projet de réalisation avec les élèves de l’ENSEIRB d’un bus audionumérique permettant d’envoyer simultanément un signal différencié à des hauts parleurs reliés par un chaînage résilient, tel qu’il en existe pour les rubans de led mais pas encore pour le son, est à l’étude. La réalisation en serait financée par Bordeaux-INP.

Commentaire

Les objets de recherche du SCRIME ne sont pas tous nécessairement musicaux (SEGMENT, analyse de la parole et des émotions, aide au diagnostic médical, sonification de données) ; certains sont même parfois sans rapport immédiat avec le son. Lors de quelques entretiens, est exprimé l’avis que le LaBRI opère une forme de mainmise, notamment de la thématique image et son qui aurait recours aux outils du SCRIME à des fins non musicales.

III.2 – L’activité artistique et les résidences de compositeurs

Indépendamment des activités de formation décrites au chapitre suivant, le SCRIME accueille des compositeurs en résidence et met à leur disposition les outils développés par l’équipe de recherche. Il leur procure ainsi des conditions appréciables pour la création musicale, tant par l’accès au matériel musical, informatique et audio-visuel que par le soutien technique du RIM et du régisseur studio qui les accompagnent dans leur démarche de composition dans un échange fructueux de propositions et d’idées. Plus généralement, toute l’équipe du SCRIME, administration comprise, s’attache à offrir aux artistes un environnement propice à leur épanouissement artistique.

La durée des résidences artistiques (qui n'est pas toujours mentionnée dans les rapports d'activité) est très variable : elle peut aller de deux ou trois jours à une présence renouvelée plusieurs fois dans l'année. Leur objet est selon les cas la composition d'une pièce, l'appréhension d'un outil développé au SCRIME, des expériences acoustiques, une participation à des travaux de recherche, etc. Certaines résidences sont dites « permanentes » : il s'agit de la mise à disposition des outils musicaux et de l'équipe du SCRIME pour des compositeurs qui développent un projet sur le long terme.

Compositeurs et artistes musiciens en résidence depuis 2015 (liste non exhaustive) :

- Julia Hanadi Al Abed (2017-2019, résidence permanente)
- Alain Bonardi (janvier 2016)
- Edwin Buger (mars 2016)
- Pierre Cochard (2016-2018)
- Jean-Marie Colin (avril-octobre 2019)
- Pascale Criton (2017-2018, une trentaine de jours)
- Serge Delaubier (2017-2018, 15 jours environ)
- Christophe Havel (2017-2019)
- Trond Lossius, créateur sonore norvégien (mai 2016)
- Josu Rekalde (2017, 3 jours sur le projet *Rain of Music*, 2018-2019)
- Jean-Michel Rivet, membre du SCRIME (résidence permanente)
- Laurent Soulié, professeur au conservatoire de Bordeaux (2015-2016, 2018)
- Luis Velasco-Puffleau (2014-2015)
- Compagnie Lubat (2017, 5 jours)

Deux projets développés pendant ces résidences sont lauréats d'un appel IdEx de l'université de Bordeaux : *Sonotact*, installation sonore de Pascale Criton réalisée en collaboration avec Hugues Genevois (responsable de l'équipe LAM¹⁸), et le *Méta Chef d'Orchestre*, composition de Serge Delaubier pour Méta-instrument pilotant i-Score. Ces résidences font l'objet d'une convention spécifique entre partenaires, artistes et chercheurs.

Le projet d'installation immersive et interactive *Quarrè* de Pierre Cochard, ancien RIM du SCRIME, est lauréat de l'appel du conseil régional « La Fabrique », Créativité et innovation numériques culturelles.

L'installation interactive visuelle et sonore « *Qui parle donc ?* », résultat d'un projet de recherche sur les capacités des plantes à percevoir des ondes créées par leur environnement sonore, est un autre exemple de croisement art-science. Le projet est mené par l'équipe du SCRIME avec Thierry Besche, compositeur et ex-directeur du GMEA¹⁹, en partenariat avec Bordeaux-INP, l'Institut national de la recherche agronomique, l'Institut de recherche en informatique de Toulouse.

¹⁸ Lutherie acoustique musique, UMR placée sous la cotutelle de Sorbonne Université, du CNRS et du ministère de la Culture.

¹⁹ Groupe de musique électroacoustique d'Albi, labellisé CNCM.

Jean-Marie Colin est présent au SCRIME depuis le mois d'avril 2019 pour composer la pièce « Solo.K » pour Karlax²⁰, accompagnée d'une projection de photographies réalisées par lui-même. Nous avons pu assister en juillet 2019 à une présentation du travail en cours donnant une idée des orientations du compositeur, sans qu'il soit possible à ce stade d'appréhender réellement la totalité de cette pièce dont la création était programmée pour le 13 octobre au festival de Bayonne. Une « brique logicielle » a été développée à cette occasion, puis intégrée à la bibliothèque des plug-ins d'Ossia-Score.

Commentaire

La relation art-science est plébiscitée par tous les acteurs rencontrés au cours de la présente mission, notamment les scientifiques qui considèrent que les artistes ont beaucoup à leur apporter. Cependant, la relation entre les musiciens et l'équipe de recherche est asymétrique, en raison des disparités d'approche et d'orientations entre les deux univers.

La résidence semble essentiellement consister en la mise à disposition de moyens, certes appréciables, et d'un confort de travail reconnu, mais sans déboucher sur une dynamique d'action culturelle visible, si ce n'est que la présence d'artistes en son sein, valorisée et appréciée, devient en quelque sorte un faire-valoir du SCRIME. Les conventions signées avec les artistes en résidence portent sur les aspects matériels, administratifs et juridiques, sans mention des aspects artistiques ou scientifiques.

Les écarts de durée des travaux sont patents entre la recherche, où les projets peuvent s'envisager sur une dizaine d'années, et la création artistique, où quelques mois suffisent généralement à la composition d'une œuvre musicale. La présence au SCRIME des musiciens se compte en jours, alors que les ingénieurs et chercheurs y travaillent sur de plus longues périodes.

Relever les défis que lui posent les souhaits des musiciens est source de motivation pour l'équipe de recherche, qui s'enrichit de la présence des artistes. *A contrario*, un compositeur en résidence est avant tout un utilisateur des studios et des outils pour sa propre production, sans nécessairement s'investir dans les enjeux scientifiques.

III.3 – L'enseignement supérieur et la formation

Le SCRIME accueille principalement des doctorants et des stagiaires (étudiants de l'Université de Bordeaux ou de l'ENSEIRB). Les stagiaires perçoivent une « gratification » correspondant à 15 % du plafond de la sécurité sociale, soit environ 500 € par mois, le montant variant selon le nombre de jours travaillés.

Le conservatoire et le SCRIME ont mis en place en 2018 une formation spécifique à destination des élèves titulaires d'un DEM de composition, intitulée « DEM + 1 », pour une durée d'une année scolaire, soit 34 semaines à raison de 25 heures par semaine (incluant le travail personnel en studio). Elle est encadrée par Christophe Havel, professeur de composition au conservatoire, et deux membres du SCRIME, Thibaud Keller, RIM, et

²⁰ Instrument de musique numérique conçu par le compositeur Rémy Dury, le Karlax pilote des programmes informatiques pour générer du son en fonction de tous les gestes réalisés par l'interprète et selon la configuration préalablement paramétrée. Il peut également être utilisé comme contrôleur vidéo.

György Kurtág, coordinateur art et science. Une élève a bénéficié du dispositif en 2018, une autre y est actuellement intégrée.

Ce partenariat indépendant du GIS fait l'objet d'une convention annuelle entre les deux établissements qui en définit les objectifs (formation à la maîtrise d'outils de création et de production, acquisition d'une indépendance dans la maîtrise d'un projet artistique, etc.), le partage des responsabilités (suivi pédagogique, organisation de concert, accueil, encadrement, etc.) et les moyens (accès aux locaux, mise à disposition d'outils informatiques, d'instruments de musique, etc.). Un concert de l'élève en formation est prévu dans la saison artistique du SCRIME.

L'extension du parcours « DEM + 1 » au conservatoire de Toulouse est envisagée pour 2020.

Le SCRIME organise des conférences, pour lesquelles les conférenciers sont défrayés mais non rémunérés.

Commentaire

Hormis les quelques élèves du conservatoire de Bordeaux (DEM + 1), aucun étudiant musicien ne fréquente le SCRIME. Il semble impératif de proposer un partenariat avec les formations musique et musicologie du Département Arts (UFR Humanités) de l'université Bordeaux Montaigne (UBM), afin de renforcer voire légitimer la compétence artistique du SCRIME. Dans ce cadre pourrait être développé un travail sur l'acoustique musicale, thématique qui semble paradoxalement encore peu approfondie.

Ce partenariat artistique avec l'UBM n'empêcherait en rien le SCRIME d'être force de proposition et acteur pour que les autres équipes pédagogiques de l'université de Bordeaux, dominées par les sciences, fassent une place à l'art dans les maquettes de formation.

III.4 – L'éducation artistique

Le programme d'éducation artistique proposé par le SCRIME repose sur le partenariat avec Canopé 33 et l'association DOLABIP, organisations dans lesquelles officie Philippe Guillem, médiateur au centre de Mérignac du réseau Canopé et président de DOLABIP (voir II.7).

Pendant une dizaine d'années (2007-2017 environ), Philippe Guillem a organisé dans les écoles de Talence des rencontres avec des musiciens et des compositeurs, et des « Ateliers de musique numérique » permettant aux enfants de quartiers difficiles de franchir les grilles pour découvrir l'université en accédant à la salle de diffusion du SCRIME. Cette action touchait huit classes pendant la semaine du son, à raison de trois ateliers d'une demi-journée par classe. La ville de Talence finançait une partie des frais des musiciens, la DRAC participait également, mais le financement de la commune a été interrompu en 2017, mettant un terme à cette opération.

Il propose désormais des activités sur la base des appels à projet art et culture (APAC) avec Julia Hanadi Al Abed, compositrice en résidence au SCRIME.

En 2018-2019, la thématique proposée par la compositrice était la manipulation de sons produits à partir du papier, dans un processus complet de réalisation : découverte sonore,

improvisation, composition, captation, restitution. Deux classes en REP+ (CE1, CM1)²¹ ont bénéficié des interventions de Philippe Guillem (3 fois 3 h) et de Julia Al Abed (5 fois 15 h), complétées par les enseignants prenant le relais des intervenants pendant le reste de l'année. Cette opération s'est terminée par une restitution en petit groupe à la fête de fin d'année. Pour ces interventions, Canopé a versé une subvention de 750 € à l'association, qui a reversé intégralement cette somme à la compositrice en « note d'auteur ».

En 2019-2020, une classe en milieu rural a été ajoutée, pour un travail avec des robots proposé par Cyril Gourvat, musicien intervenant au SCRIME depuis 2018. Cette année, la subvention versée à l'association support DOLABIP par Canopé 33 se monte à 1 500 €.

Les enseignants estiment à environ 18 heures le temps consacré aux activités musicales liées au projet APAC 2019 : 10 heures d'accompagnement en présence des élèves, effectuées par Julia Al Abed ou Philippe Guillem, et 8 heures par eux-mêmes en dehors de ces visites.

Commentaire

Avec les modestes moyens dont dispose l'association DOLABIP, les activités scolaires qui se déroulent au SCRIME sont portées avec une conviction relevant d'une forme de militantisme qu'il convient de saluer. Il importe de s'assurer de leur pérennité. Ce dispositif pourrait constituer un support de recherche dans le domaine de la pédagogie de la musique, en partenariat avec le PESMD ou avec le CFMI de Poitiers.

III.5 – La diffusion et l'action culturelle

L'activité de diffusion réellement opérée par le SCRIME consiste essentiellement dans les concerts-rencontres, lors desquels les compositeurs en résidence ou membres du SCRIME présentent leurs travaux de musique électroacoustique réalisés en tout ou partie avec les outils élaborés au SCRIME, et échangent avec le public dans le cadre d'une conférence « scientifique ». Animées par Jean-Michel Rivet, les séances se déroulent généralement dans la salle Hémicyclia, et parfois à l'extérieur : Forum des Arts et de la Culture (site culturel géré par la Ville de Talence), école Rock et Chanson. Trois ou quatre concerts-rencontres sont organisés chaque année ; leur nombre se monte à neuf en 2019-2020, soit un par mois.

Le SCRIME participe cependant régulièrement à des manifestations (concert lors des rentrées solennelles, Semaine du son, festivals, rencontres, colloques, etc.), sans en être le producteur.

L'installation « *Qui parle donc ?* » (voir III.2) est accueillie par le Théâtre des Quatre Saisons à Gradignan dans le cadre de l'édition 2019 de FACTS, « Festival Arts Créativité Technologies Sciences ». Ce festival thématique issu du programme Arts et Sciences de l'université de Bordeaux vise à favoriser la diffusion des savoirs et stimuler les échanges entre l'art et la science « *en soutenant des projets de création et d'innovation portés par des binômes constitués d'artistes et chercheurs de domaines variés* » : malgré cette ligne éditoriale pleinement en phase avec son projet, le SCRIME est quelque peu distant de l'équipe organisatrice de FACTS, selon les propos recueillis. Cette présomption est en partie confirmée dans le compte rendu du COSAE du 3 juin 2019, où apparaît le propos suivant :

²¹ Classes choisies en fonction des enseignants par Philippe Guillem en tant que médiateur Canopé. Il est constaté qu'avec la même compositrice les projets peuvent être très différents selon l'enseignant.

« Concernant le festival FACTS, le SCRIME pourrait proposer une prestation du laptop orchestra, ainsi que des écoutes du répertoire tous les jours entre 12 h et 14 h dans Hémicyclia. Mais pour l’instant, le SCRIME n’a pas été sollicité, et le service culturel ne répond pas à notre demande de RV. »

Un projet pour FACTS proposé par l’ensemble Proxima Centauri n’aurait rencontré aucune adhésion chez les chercheurs, et il semblerait que la motivation pour ce type de prestation se manifeste plus souvent chez les artistes que chez les scientifiques.

Alors que l’université de Bordeaux promeut un lien fort avec l’art, la culture, la société, le SCRIME ne bénéficie pas du soutien du programme Art et science. Selon un interlocuteur, le lien se serait peut-être « distendu »²². Il est parfois fait état d’un manque de capacité ou d’énergie pour porter ce genre de chantier, voire de dissensions entre personnalités de l’université et direction du SCRIME, préjudiciables à son inscription dans la vie du campus.

D’une façon générale, le SCRIME ne jouit pas d’une grande visibilité. Selon d’autres propos, il faut aller chercher l’information. Un partenaire considère que l’outil n’est pas utilisé à sa juste mesure, et que la compréhension n’est pas toujours aisée entre un directeur d’un établissement artistique ou culturel et la direction générale du SCRIME.

Le compte rendu de la réunion du COSAE le 3 juin rapporte un échange sur les partenariats culturels et le rayonnement du SCRIME dans la région, et la proposition du coordinateur artistique de « mieux valoriser les travaux des résidences et d’orienter davantage les concerts-rencontres vers ces travaux. » : il y a là une prise de conscience qui demande à être concrétisée.

Commentaire

Le SCRIME est loin de mener une activité de diffusion comparable à celle des lieux et programmeurs habituellement soutenus par le ministère de la Culture. L’articulation entre les travaux scientifiques et l’activité artistique est présentée comme la particularité du SCRIME. Cependant, l’action culturelle ne repose pas suffisamment sur des projets élaborés et construits, la diffusion de la programmation reste confidentielle et elle ne rayonne pas au-delà du cercle d’un public très averti : c’est la conséquence flagrante de l’absence d’un emploi de chargé de diffusion, responsable de la communication (incluant la mise à jour et la vie du site web, notamment le programme de concerts), de la médiation, des partenariats.

Le renoncement à la programmation élaborée par l’un des précédents responsables artistiques, par manque de moyens ou en raison même de son départ, est révélateur du déséquilibre entre les travaux quotidiens et la mission artistique revendiquée par l’équipe et les partenaires.

Contrairement à ce qui a pu être constaté à l’époque de la création et de la première équipe, la part scientifique et recherche dans le budget est très supérieure à l’artistique. Ce choix est celui de la gouvernance : à l’exception des subventions obtenues pour des projets de recherche, par définition fléchées sur lesdits projets, l’utilisation des moyens financiers est du ressort du SCRIME, qui a toute latitude pour disposer de son enveloppe.

²² Vanessa Oltra, chargée de mission culture, art et science et membre du COPIL jusqu’en 2016, n’a pas souhaité s’exprimer ; Anne-Marie Tournepiche, vice-présidente arts et sciences de l’université, n’a pas donné suite à notre demande d’entretien sollicité par courriel en date du 16 octobre 2019.

Conclusion

Le SCRIME est un objet singulier au sein de l'université de Bordeaux, dont la réputation va bien au-delà des limites du campus, non seulement dans la région Nouvelle-Aquitaine, mais sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger. Il fonctionne selon les modalités d'un Groupement d'intérêt scientifique et artistique, ce dernier qualificatif étant peu commun et revendiqué comme marque d'originalité.

Cette institution née sous l'impulsion conjointe de deux personnalités reconnues chacune dans son domaine, respectivement la musique et l'informatique, semble, après une phase d'expansion soutenue, s'être installée dans un rythme de croisière. Le potentiel qu'elle recèle requiert une nouvelle énergie. Si la dimension recherche semble toujours susciter l'intérêt voire l'engouement du monde scientifique, l'activité artistique nécessiterait d'être revitalisée.

La convention créant le GIS arrive à terme le 31 décembre 2019. Il paraît pertinent de la renouveler, si les partenaires en sont d'accord, afin de poursuivre ce projet déjà trentenaire dans les meilleures conditions.

La question de l'octroi du label de Centre national de création musicale ne se pose pas, et ne sera probablement pas à l'ordre du jour dans un avenir proche, les engagements requis dans le cahier des charges du label en matière d'activité artistique et de diffusion étant hors d'atteinte.

Certaines inflexions sont toutefois nécessaires pour que le SCRIME continue à jouer son rôle de passerelle entre deux mondes qui ne se fréquentent souvent que de loin.

- **Retrouver l'équilibre entre art et science**

Cette mesure devrait être prise sans délai. Le poste de directeur artistique ne peut rester du ressort du bénévolat. Il doit bénéficier d'un volume horaire suffisant, assorti d'une rémunération appropriée à ce niveau de responsabilité. Parmi les solutions à étudier, la mise à disposition négociée d'un enseignant du département de musicologie de Bordeaux Montaigne pourrait constituer une piste.

- **Repenser l'organigramme, clarifier les fonctions**

Si l'équilibre entre art et science doit rester la marque de fabrique du SCRIME, il doit s'exprimer au plus haut niveau de la gouvernance. Dans la configuration actuelle, quelles que soient les compétences de la directrice scientifique et son empathie pour le monde artistique, une attraction évidente vers la recherche pèse fortement sur les orientations. Il importe donc de valoriser le poste de directeur artistique évoqué précédemment.

Plusieurs organisations sont envisageables, parmi lesquelles une codirection, une direction alternée à intervalles réguliers, une direction générale indépendante de l'un et l'autre domaines accompagnée de deux sous-directions...

Pour que l'équipe trouve un nouveau souffle et rende visible sa motivation, le SCRIME doit fonctionner comme une équipe mixte, et non comme le simple support de projets de recherche du LaBRI ou autre partenaire, dont les artistes seraient les faire-valoir.

La redéfinition de l'organigramme sera l'occasion de procéder à une révision des fiches de poste de l'ensemble de l'équipe afin de les rendre conformes aux missions réellement exercées ; le temps de travail affecté aux différentes directions devra être correctement évalué, et les rémunérations respectives devront être corrélées aux responsabilités exercées.

- **Réinvestir l'action artistique**

Un financement plus important doit être affecté à la saison artistique. L'action en direction des publics doit être mieux définie, avec un programme d'action et un budget. La rémunération des compositeurs lorsqu'ils écrivent pour une diffusion inscrite dans la saison du SCRIME (sur le principe des commandes) est à envisager.

Les liens et les interactions avec le milieu artistique (non limité à la communauté de la musique électroacoustique) doivent être renforcés ; la collaboration avec le SCRIME doit être facilitée pour tous les partenaires artistiques et culturels.

Il serait également souhaitable de développer des partenariats avec des personnes et institutions régionales disposant d'un savoir-faire en la matière, par exemple Yann Beigbeder et l'association *Einstein On The Beach*, David Chiesa et l'Ensemble Un, à l'origine du nouveau festival de musiques expérimentales et improvisées « *Uppercut Festival* », dont la première édition s'est tenue en septembre 2019.

L'activité artistique du SCRIME doit contribuer à l'animation du campus. L'Hcéres²³ est attentif à la question de la diffusion du savoir dans la société. Il serait cohérent de considérer un concert organisé par le SCRIME comme une forme de diffusion de la recherche, et pertinent de donner plus de visibilité à ce type d'action.

- **Bénéficier du soutien d'un chargé de communication et de diffusion**

La communication du SCRIME reste très confidentielle, au sein de l'université comme ailleurs. Faire et faire savoir doivent aller de pair pour atteindre l'objectif de diffusion de la connaissance. La présence dans l'équipe d'un chargé de communication est la condition évidente de l'amélioration de cette mission.

Le profil du poste doit comporter les différentes compétences nécessaires pour relayer efficacement l'activité : programmation et suivi des opérations de diffusion en lien avec le directeur artistique, communication interne et externe, médiation culturelle, etc. Il représente *a minima* ½ ETP. Si ces moyens ne peuvent être dégagés pour le compte du SCRIME, il est possible de s'appuyer sur les ressources déjà disponibles à l'université ou ailleurs.

- **Développer l'action culturelle**

L'action culturelle doit s'appuyer sur des projets élaborés et construits, et les partenariats éducatifs doivent être validés par des conventions faisant état des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre.

²³ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

- **S'appuyer sur une structure identifiée juridiquement**

Sans que cela soit bloquant à ce stade, le fonctionnement en cellule d'un laboratoire ne facilite pas le versement d'aides destinées à l'activité artistique de la part des institutions. L'adossement à une structure associative pourra être étudié, que ce soit sous forme d'un partenariat avec une association existante à l'université ou à l'extérieur, ou bien par la création d'une structure *ad hoc*.

Parmi les pistes à examiner, l'Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine (ADERA), actuellement en cours de restructuration en tant que filiale de l'université, qui pourrait apporter sa compétence au service de l'activité culturelle du SCRIME.

- **Mettre à jour les éléments de présentation sur le site web**

La mise à jour d'un site web est une difficulté connue pour les institutions à faible effectif, mais pour un acteur de la recherche informatique la fiabilité des données accessibles par l'Internet est un impératif. On voit ici encore la nécessité de la présence dans l'équipe d'un responsable de la communication.

Philippe Ribour
Inspecteur de la création artistique
Collège musique

Annexe I – Lettre de mission



Paris, le 09 JAN. 2019



Note à

Mme Marie-Pierre BOUCHAUDY,
Cheffe du service de
l'Inspection de la création artistique

Objet : mission relative à l'évaluation du studio de création et de recherche en informatique et musique expérimentale (SCRIME)

Direction générale de la
création artistique

SERVICE DE L'INSPECTION DE
LA CRÉATION ARTISTIQUE

Elisabeth Pégourié

01.40.15.83.80

lettre_mission_scrime_n
ouvelleaquitaine-
modifiée.odt

Le studio de création et de recherche en informatique et musiques expérimentales est un studio de création hébergé par l'université de Bordeaux au sein du laboratoire LABRI. Il est financé par le ministère de la Culture, au titre de l'accord cadre MC-CNRS sur des crédits du programme 186 de la DGCA (recherche). Ce financement est complété par la DRAC sur les crédits du programme 224.

Je vous demande de diligenter une mission d'évaluation du positionnement scientifique de la structure au sein du LABRI, et plus largement du projet dans sa dimension artistique et ses missions de création/diffusion en lien avec les ensembles et lieux du territoire. Les partenariats avec l'enseignement supérieur culture devront aussi être interrogés, comme les actions de médiation et de pédagogie.

L'inspecteur s'attachera à analyser le bilan d'activité de la structure sous ses aspects artistiques, administratifs et financiers en tenant compte du travail de partenariat et de conquête de nouveaux publics.

Vous veillerez à ce que le rapport me soit remis ainsi qu'aux services sectoriels de la DGCA compétents avant la fin du mois de septembre 2019.

La Directrice générale de la création artistique


Sylviane TARSOT-GILLERY

copie par bordereau au préfet de la région, à l'attention de la DRAC

Annexe 2 – Personnes auditionnées

SCRIME

Myriam Desainte-Catherine, directrice générale

György Kurtág, coordinateur art et science

Jean-Marie Colin, compositeur en résidence et coordinateur artistique

Annick Mersier, gestionnaire

Thibaud Keller, réalisateur en informatique musicale et ingénieur (par téléphone)

Gaël Jatou, régisseur technique général

Christophe Havel, professeur de composition électroacoustique au conservatoire de Bordeaux et membre du COSAE

Université de Bordeaux

Henri Bertin, directeur du département science de l'ingénierie et numérique

Jean-Philippe Domenger, directeur du LaBRI (par téléphone)

Philippe Moretto, vice-président recherche de l'université de Bordeaux

Thierry Pestana, agent comptable, directeur des services comptables

Autres partenaires

Marie-Bernadette Charrier, directrice de l'ensemble Proxima Centauri

Marie-Michèle Delprat, directrice du théâtre des Quatre Saisons à Gradignan

Philippe Guillem, médiateur des ressources et des services, réseau Canopé (Éducation nationale), centre de Mérignac, et président de l'association DOLABIP

Edgar Nicouleau, directeur pédagogique du conservatoire d'Orléans, ancien responsable artistique du SCRIME (par téléphone)

Véronique Pallet, directrice générale adjointe chargée de la recherche, Bordeaux INP

Marc Phalippou, directeur général de Bordeaux INP

Nicolas Roussel, directeur de l'INRIA Bordeaux Sud-Ouest

Collectivités territoriales

Gérard Blanchard, vice-président de la région Nouvelle Aquitaine (enseignement supérieur et recherche)

Stéphane Moginot, Chef du service Musiques, Livres, Arts numériques de la ville de Bordeaux

Patricia Oudin, directrice de projet, service culture de la région Nouvelle Aquitaine

Jean-Luc Portelli, directeur du conservatoire de Bordeaux

Lilian Saly, adjoint à la directrice générale des affaires culturelles de la ville de Bordeaux

Ministère de la Culture

Pierre Blanc, conseiller musique (Drac Nouvelle Aquitaine)

Annexe 3 – Réponse de l'établissement à la procédure contradictoire

SCRIME // Rapport MC/DGCA — Philippe Ribour — Procédure contradictoire

Document 2 : Remarques

Page 8 :

- Les raisons des démissions des directeurs artistiques, depuis le départ de Christian Eloy en 2012, sont plus complexes que ce qui est indiqué.

Voici notamment un extrait du courrier adressé par Jean-Louis Agobet le 1er mars 2016 :

« Le Scime ne me semble pas en mesure d'assurer la production de concerts selon les critères qui s'imposent sur la base du projet artistique que j'ai conçu... Je reste totalement disponible pour répondre aux questions artistiques en lien avec la saison, que vous pouvez m'adresser par écrit et ce, autant que besoin. Je ne souhaite pas poursuivre ma mission dans ce contexte je remettrai ma démission au Copil du 23 mai.

- C'est bien dommage, je suis le premier à le regretter mais pour remettre les choses en route il serait nécessaire de repenser le fonctionnement du Scime totalement, ce n'est pas mon rôle ».

Le « Piano Day », organisé par le SCRIME et Jean-Louis Agobet, a eu lieu le 8 avril, soit après la réception de ce courrier et a été un grand succès.

Page 9 :

- Le choix de nommer un « coordinateur artistique » plutôt qu'un directeur artistique — ancienne dénomination — tient au fait qu'il n'y a pas de ligne budgétaire pour la création et la diffusion.

Le manque de marge de manœuvre budgétaire est une réalité : le financement récurrent est utilisé pour les 2/3 pour les salaires du RIM et du technicien-régisseur — 45 000 Euros. La marge résiduelle soit 22 000 Euros est répartie entre équipement, administration et activités artistiques et scientifiques.

Précisons qu'il s'agit de matériel servant à la fois à la création et à la recherche. Il reste donc environ 10 000 Euros pour les activités artistiques et scientifiques.

Relevons de plus que le SCRIME a perdu l'apport du CRR et de la Ville de Bordeaux concernant le directeur artistique depuis le départ de Christian Eloy, non compensé.

Il ne s'agit donc nullement d'un choix délibéré, les mobilisations humaines — donc budgétaires — autour de la création artistique étant somme toute importantes. Les disponibilités budgétaires ne permettent en effet pas de conduire une politique de diffusion en rapport.

- Il n'est pas fait mention dans le rapport de l'absence actuelle de direction scientifique, Myriam Desainte-Catherine estimant ne plus avoir la disponibilité suffisante pour assurer cette tâche compte-tenu de son investissement dans la direction générale du SCRIME, avec une décharge limitée — et de ses contraintes en tant qu'enseignante-chercheuse dans d'autres structures.

Les difficultés pour investir Sylvain Marchand, candidat légitime au poste de coordinateur scientifique, conduisent à la vacance constatée.

Page 10 :

- Le matériel du SCRIME n'est en effet pas assuré car il n'est pas inscrit sur le plan comptable dans la section « Investissements ». Le respect des règles administratives et comptables sont donc respectées, le SCRIME étant de fait assimilé à un établissement public.

Page 11 :

- Le travail de l'équipe du SCRIME est largement consacré à l'accueil d'artistes, pour une bonne moitié du temps. Une autre partie de ce temps est consacrée à la maintenance des équipements et au développement de projets expérimentaux pour les artistes.
- En 2018, la part artistique s'est trouvée déséquilibrée compte-tenu de la gestion de deux projets IdEX essentiellement ciblés sur des salaires d'ingénieurs.

Page 15 :

- Le SCRIME est en relation avec des laboratoires de Musicologie depuis longtemps. Évoquons notamment la collaboration avec l'IREMUS (seul laboratoire de musicologie CNRS en France). En tout état de cause, l'absence de relations suivies avec le Département de Musicologie de l'Université Bordeaux-Montaigne — des relations épisodiques existent bel et bien — ne tient pas à l'attente d'une intégration de cette université dans l'Université de Bordeaux, qui n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour.

Page 18 :

- La ville de Bordeaux a toujours été fortement investie dans le fonctionnement du SCRIME jusqu'au départ de Christian Eloy en 2012. Celui-ci bénéficiait en effet d'une très large décharge horaire pour sa fonction de Direction artistique, qu'il dépassait selon nos informations même assez largement. D'autant qu'en tant que co-fondateur du SCRIME, il y était naturellement « sentimentalement » et donc pratiquement très investi.

À son départ, Christophe Havel a légitimement limité son investissement aux conditions statutaires, sans qu'il y ait eu de compensations. En outre, Christophe Havel était par ailleurs de plus en plus investi dans la direction artistique de l'Ensemble Proxima Centauri, ce qui l'a d'ailleurs conduit à démissionner de sa fonction au sein du SCRIME.

Jean-Louis Agobet — qui n'est resté que 6 mois — l'a remplacé en refusant toute décharge d'enseignement afin de ne pas limiter le nombre de ses élèves au CRR. Le SCRIME une fois de plus n'a bénéficié d'aucune compensation. Au départ de celui-ci, la ville de Bordeaux n'a quasiment plus été présente dans le fonctionnement du SCRIME, essentiellement dans le partenariat avec le CRR pour des opérations épisodiques, et par la présence de son directeur au COPIL. Le SCRIME a néanmoins bénéficié de quelques Aides à la Création sur projets.

Pour autant, le SCRIME a assuré les missions prévues dans la convention de partenariat avec le CRR, notamment l'accueil d'étudiants en DEM ou DEM + 1 pour la réalisation de projets artistiques. Le SCRIME n'a donc bénéficié d'aucun financement direct ou indirect pour ces missions.

Page 23 :

- Il est très peu probable qu'un membre investi de l'équipe du SCRIME ait pu évoquer une « mainmise » du LaBRI. Il serait d'ailleurs très difficile d'apporter le moindre exemple accréditant cette rumeur. Il est cependant exact que certains travaux conduits avec les outils élaborés au SCRIME n'ont pas d'application directement musicales, mais restent cependant

cantonnés dans le domaine du sonore. Mais d'autres exemples d'applications « non musicales » sont observables en France dans d'autres centres de recherche et de création, notamment à l'IRCAM. En tout état de cause, il ne s'agit nullement d'une mainmise du LaBRI mais d'évolutions naturelles de projets de recherches d'ailleurs en général financés en tant que tels.

Page 25 :

- Le temps des artistes est par nature en général différent de celui de chercheurs. Il ne s'agit donc pas de viser l'équité.
- Les nombreux artistes invités à travailler au SCRIME sont à l'évidence investis dans les enjeux scientifiques, de même que les chercheurs sont en général inscrits dans un partenariat avec des artistes.
- Un certain nombre de publications à caractère scientifique ont parfois été co-signées par des artistes.

Page 26 :

- Une proposition d'enseignement à Montaigne serait évidemment très intéressante, si toutefois elle se fait sur la base des outils du SCRIME.

Page 29 :

- S'agissant de l'enveloppe non fléchée des moyens du SCRIME dont il pourrait disposer avec toute latitude, voir supra.
- « Le poste de directeur artistique ne peut rester du ressort du bénévolat ». Ce point est tout aussi crucial pour la direction scientifique.
- Sous réserve de moyens adaptés, il est envisageable de disposer d'une équipe véritablement mixte : embaucher des artistes et disposer de postes de chercheurs.